



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Maldives

Résumé

Le projet de descriptif du programme de coopération avec les Maldives est soumis au Conseil d'administration pour examen et commentaire. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période allant de 2008 à 2010, qui sera financé par un prélèvement de 2 202 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 3 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.

** Conformément à la décision 2006/19 (E/ICEF/2006/5/Rev.1) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après son examen par le Conseil à la session annuelle. Il sera ensuite approuvé par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2007.



<i>Données de base[†]</i> <i>(2005, sauf indications contraire)</i>	
Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans (en millions)	0,1 ^a
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes, 2001)	42 ^b
Insuffisance pondérale (% , modérée et grave)	30
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 2001)	140
Taux de fréquentation scolaire dans le primaire (% net, garçons/filles, 2002)	89/90
Élèves atteignant la cinquième année de l'enseignement primaire (% , 2001)	99 ^c
Accès à l'eau potable (% , 2004)	83
Prévalence du VIH chez les adultes (%)	–
Travail des enfants (% , enfants âgés de 5 à 14 ans)	–
Revenu national brut par habitant (en dollars des États-Unis)	2 390
Enfants âgés de 1 an ayant reçu les trois doses du triple vaccin diphtérie/coqueluche/tétanos (DCT/3) (%)	98
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	97

† Des données nationales plus détaillées sur les enfants et les femmes sont disponibles à l'adresse suivante : www.unicef.org.

^a Données issues du recensement de 2006.

^b Selon les statistiques de l'état civil, ce taux était de 16 pour 1 000 naissances vivantes en 2005.

^c Pourcentage d'enfants d'une cohorte effectivement scolarisés jusqu'à la fin de la quatrième année.

La situation des enfants et des femmes

1. Les Maldives ont environ 299 000 habitants (recensement de 2006), dont 117 000 enfants; 39 % des Maldiviens ont moins de 18 ans et 9 % moins de 5 ans. En 2010, les Maldives quitteront le groupe des pays les moins avancés. Au cours des 15 dernières années, l'économie a connu une croissance annuelle de 7,9 %, qui a bien réduit les taux de pauvreté. Dans leur rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les Maldives ont indiqué qu'en 2004, moins de 1 % de la population vivait avec moins d'un dollar par jour, comparé à 3 % en 1997. Deux problèmes économiques subsistent : la forte dépendance du pays par rapport aux revenus du tourisme et de la pêche, qui constitueraient 33 % du produit intérieur brut; et, la hausse du chômage et du sous-emploi, en particulier des jeunes et des femmes, signalée dans le bilan commun de pays (BCP) de 2006.

2. Les Maldives sont en bonne voie vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, qu'elles ont presque tous réalisés, hormis les objectifs 3 et 7. Les interventions de l'UNICEF continueront donc de porter sur les questions liées à la Déclaration du Millénaire dans son ensemble, qui promeut les valeurs fondamentales de la liberté, de l'égalité, de la solidarité, de la tolérance, du respect de la nature et du partage des responsabilités. La Déclaration appelle également à redoubler d'efforts dans la lutte contre le problème mondial de la drogue et à renforcer les mesures de protection des droits sociaux . Des mesures dans ce sens sont prévues dans le projet de programme de coopération.

3. Seules neuf des îles habitées ont échappé aux inondations provoquées par le tsunami de décembre 2004, qui a endommagé 6 100 maisons, sans compter les infrastructures des îles touchées. Plus de 15 000 habitants, soit environ 5 % de la population, ont perdu leur maison. Plus du tiers de la population des Maldives a subi, directement ou indirectement, les effets du tsunami, dont le coût final a été estimé à 475 millions de dollars, un montant équivalant à environ 62 % du PIB. Quatre-vingt-deux personnes sont mortes et 26 ont été portées disparues. Proportionnellement, les pertes en vies humaines n'ont été plus élevées que dans deux autres pays de la région. Le relèvement mené à la suite du tsunami s'est manifesté par une croissance économique de 18 % en 2006. Cette croissance est due à la reprise du secteur touristique et à l'élan créé par la reconstruction nationale et son aide internationale. Pendant la période 2008-2010, la politique d'expansion des finances publiques menée par le Gouvernement et les prévisions de croissance continue du tourisme devraient porter à 7 % la croissance économique annuelle.

4. Conformément au programme de réformes politiques du Président, le Gouvernement s'est engagé à élaborer une nouvelle constitution d'ici à juin 2007 et, en octobre 2008, à tenir les premières élections démocratiques et pluralistes depuis près de 30 ans. En septembre 2006, les Maldives ont adhéré au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Protocole facultatif s'y rapportant et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, afin d'appliquer progressivement le calendrier du programme de réformes politiques et du septième plan de développement national.

5. De 1990 à 2005, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est passé de 48 à 16 pour 1 000 naissances vivantes. Selon le Ministère de la planification et du développement national (*Statistical Year Book 2006*), la mortalité infantile était déjà de 12 pour 1 000 naissances vivantes seulement en 2005, alors que conformément au cinquième objectif du Millénaire pour le développement, l'objectif, aux Maldives, devait être de ramener le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans à 16 pour 1 000 naissances vivantes d'ici à 2015. La mortalité infantile, qui est la même pour les filles et pour les garçons, frappe surtout à la période périnatale. La baisse de la mortalité des moins de 5 ans est très inégale entre la capitale Malé et les atolls. Dans le cadre du Programme élargi de vaccination, les Maldives ont obtenu une vaccination universelle et le taux de couverture vaccinale y est l'un des plus élevés d'Asie du Sud. Le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale et des retards de croissance est de 21 % et de 17 %, respectivement, chez les enfants âgés de 0 à 3 ans. Le taux d'allaitement exclusif au sein jusqu'à 6 mois est de 15 % (2005). Le programme intégré de développement des enfants (IECD) auquel travaillent le Ministère de la santé et l'UNICEF visera à résoudre ces deux problèmes.

6. Bien que les Maldives assurent un enseignement primaire pour tous et qu'elles aient un taux d'alphabétisation approchant 99 %, la qualité de l'enseignement primaire est médiocre depuis des décennies en raison d'une pénurie grave d'enseignants qualifiés et de méthodes d'enseignement trop peu actives. Près de 30 % des enseignants n'ont pas reçu de formation. Le taux net de scolarisation dans le primaire, l'enseignement secondaire du premier cycle et l'enseignement secondaire de deuxième cycle est de 100 %, 64,6 % (70,7 % de filles/58,8 % de garçons) et 7,2 % (7,8 % de filles/6,7 % de garçons), respectivement (Ministère de l'éducation, 2005).

7. À Malé, où vit un tiers des Maldiviens, 100 % des habitants ont accès à l'eau salubre et tous les foyers sont dotés d'un système d'évacuation des eaux usées par gravité. Dans les atolls, 6 % de la population n'a pas accès à des installations sanitaires (2004), par rapport à 60 % en 1990 (rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, 2005). Les habitants des îles éloignées puisent généralement leur eau de boisson dans les eaux souterraines, bien que ces eaux aient été fortement contaminées par les fuites de fosses septiques et par l'intrusion saline. Pour résoudre ce problème, le Gouvernement maldivien a placé parmi ses premières priorités la construction de systèmes de collecte de l'eau de pluie et de systèmes de dessalement exploités localement sur les plus grandes des îles habitées. Une réglementation et des investissements s'imposent toujours pour remédier à des années de pollution chronique de l'environnement dans les îles habitées.

8. Bien que le taux d'infection par le VIH soit peu élevé, la population est très exposée au virus en raison de la consommation croissante de drogues, du taux de divortialité élevé, de la polygamie, des mouvements de population, de la présence de travailleurs migrants, de l'importante population d'adolescents et de jeunes et des nombreux cas de thalassémie, une maladie génétique du sang. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), environ 18 % de la population est porteuse du gène de la thalassémie. La consommation de drogues par voie intraveineuse est plus répandue, ce qui augmente le risque de contamination par le virus de l'immunodéficience humaine ou d'autres maladies, telles que l'hépatite C. Selon les résultats d'une étude portant sur les consommateurs de drogues et sur leurs comportements et leurs pratiques que l'UNICEF a réalisée en 2006, le taux de prévalence de la consommation de drogues injectables s'élève à 30 %.

9. En dépit de réformes politiques et institutionnelles, d'importantes difficultés subsistent en matière de justice sociale. Le principal enjeu est de réduire les inégalités sociales et économiques qui s'accroissent entre Malé et les 20 atolls. Aux inégalités qui existent entre les zones urbanisées et rurales en termes d'accès aux soins et à l'éducation et de qualité des services s'ajoutent des taux élevés de malnutrition et l'insuffisance permanente des services de protection sociale. Il faudrait prendre des mesures reposant sur des observations factuelles et établir des systèmes communs de données pour rendre équitables les investissements dans des services de qualité et la prestation de ces services.

10. Selon le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (janvier 2007), les disparités entre les sexes compromettent la qualité des services sanitaires et sociaux. Les services que reçoivent les filles et les femmes sont généralement de qualité moindre que ceux reçus par les garçons et les hommes. En matière de droits politiques, les inégalités entre les sexes ont une dimension constitutionnelle. À l'heure actuelle, la loi interdit aux femmes d'occuper les positions les plus élevées de l'État et la coutume leur interdit de travailler dans la magistrature. Le faible pourcentage de femmes actives et, dans une certaine mesure, le contenu des manuels scolaires, montrent la persistance de préjugés sexistes.

11. Les principaux problèmes de protection des enfants et des femmes sont dus à la forte divortialité et au nombre de familles recomposées, dans lesquelles la fréquence de l'exploitation et des sévices sexuels est le plus élevée. Il est ressorti d'une étude récemment réalisée par le Ministère de la femme et de la famille avec l'appui de l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies, qu'il existait aux Maldives des tendances inquiétantes en matière de violence sexiste : à Malé, parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans, une sur six avait subi des violences sexuelles

pendant son enfance (avant l'âge de 15 ans). À l'échelon national, la proportion est d'une femme sur huit.

12. La discrimination à l'égard des enfants nés hors mariage, handicapés, consommant des drogues ou en conflit avec la justice reste flagrante et fréquente. Harmoniser la législation nationale avec les principes du droit international et du droit islamique est considéré comme la condition prioritaire de la mise en place de bases juridiques solides qui permettraient de faire respecter les droits des enfants. Le Gouvernement maldivien est conscient de la nécessité de formuler une politique intersectorielle globale et de créer des moyens cohérents de partage de l'information pour déterminer qui sont les enfants exposés aux violences, à la négligence et à l'exploitation et à les protéger.

13. En mars 2006, 10 ans après son rapport initial, le Gouvernement maldivien a soumis au Comité des droits de l'enfant un rapport unique valant deuxième et troisième rapports périodiques. Le Comité a demandé aux Maldives de fournir des données désagrégées, de coordonner les services d'orientation sanitaire et de protection et les procédures de recours à la disposition des enfants et d'examiner de plus près l'évolution des dépenses sociales. La publication des observations finales du Comité après la réunion plénière qu'il tiendra avec le Gouvernement maldivien en 2007 devrait encourager l'adoption de mesures conjointes en réponse aux observations que formulera le Comité.

Principaux résultats obtenus et enseignements tirés de la coopération précédente, 2003-2007

14. Le programme relatif à la santé et à la nutrition a eu des retombées au niveau national et dans les atolls. Un programme élargi de vaccination et de lutte contre les carences en micronutriments a été lancé dans tous les centres de santé; une équipe mobile de soins obstétricaux d'urgence circulant en bateau a été créée; les services sanitaires des atolls ont été équipés de centres de soins aux nouveau-nés et des agents sanitaires ont reçu une formation portant sur les soins et l'administration de micronutriments aux nouveau-nés. Une base de données sur la santé et la nutrition est mise en place dans tout le pays afin de pouvoir identifier les enfants vulnérables et les aider rapidement; elle est renforcée par un système de surveillance de la nutrition et de la santé infantile. Des enquêtes nationales sur l'état nutritionnel des nourrissons et des jeunes enfants et sur les apports en micronutriments menées avec l'aide de l'UNICEF ont permis de recueillir des données factuelles qui seront utiles au Plan stratégique national pour la nutrition; celui-ci comporte l'administration de micronutriments, la défense et la promotion de l'allaitement au sein et d'une alimentation complémentaire adéquate. La santé et l'état nutritionnel des enfants ont également été améliorés dans trois atolls sur cinq en fournissant aux enfants les cinq services intégrés pour le développement du jeune enfant : administration de deux doses de vitamine A, allaitement exclusif au sein, alimentation complémentaire de bonne qualité et fournie en temps voulu, vaccination complète et surveillance de la croissance.

15. En concertation avec le Gouvernement maldivien, l'UNICEF a élaboré et appliqué une stratégie de communication visant un changement des comportements qui est axée sur les programmes intitulés « Variantes positives », qui visent à faire connaître au reste de la communauté les habitudes bénéfiques des ménages dont les

enfants sont bien nourris et en bonne santé, et à utiliser des systèmes collectifs d'encadrement.

16. Au début du programme de pays en cours, dans le cadre du programme pour une éducation de qualité, le modèle d'école bien adaptée aux besoins des enfants a été mis en place, à titre expérimental, dans cinq écoles maternelles et 22 écoles primaires. Conformément au principe selon lequel il faut « reconstruire en mieux », sur lequel reposent les programmes menés après le tsunami, ce modèle d'école a été rapidement diffusé à l'échelle des Maldives dans toutes les écoles maternelles enregistrées et dans 105 écoles primaires. Au cours de cette période, les instituteurs de plus de 400 écoles maternelles et 600 écoles primaires ont reçu une formation portant sur les méthodes d'enseignement adaptées aux enfants. Il ressort des rapports de suivi sur le terrain qu'enseignants et parents ont noté des améliorations en matière d'apprentissage et de comportement chez les élèves des écoles adaptées aux besoins des enfants, ce qui a amené à poursuivre et élargir la diffusion de ce modèle. Les opérations de relèvement à la suite du tsunami que l'UNICEF a soutenues ont rendu un accès à l'éducation à plus de 10 000 écoliers grâce aux réparations effectuées dans 87 écoles maternelles et primaires.

17. Avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF a appuyé la création, dans les atolls, de 20 centres de documentation destinés aux enseignants équipés de connexions internet à haut débit et du matériel pédagogique le plus récent. Un centre d'apprentissage virtuel accessible à tous les enseignants des Maldives a été créé, où ils peuvent suivre une formation professionnelle en ligne et trouver des ressources pédagogiques.

18. L'UNICEF a appuyé une refonte du programme d'enseignement primaire national axée sur les résultats scolaires. Une politique d'évaluation a été formulée et les enseignants ont reçu une formation portant sur les méthodes d'évaluation. Une étude du contenu des programmes de l'enseignement primaire a permis de détecter des clichés sexistes à éliminer.

19. Le programme pour la protection de l'enfance et des moyens de subsistance des adolescents a aidé à amorcer la création d'un système de protection sociale coordonné visant à dispenser aux enfants de Malé et de deux atolls une aide médicale et sociale et à les aider à faire valoir leur droit à réparation en tant que victimes, délinquants et témoins. À cette fin, le programme a encouragé son interlocuteur, le Ministre de la femme et de la famille, à axer ses activités sur quatre grands domaines : la formulation de politiques et activités de mobilisation fondées sur les données empiriques concernant les principaux problèmes rencontrés dans la protection de l'enfance et sur des indicateurs communs; la mise en place d'une législation de la protection de l'enfance, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant; le renforcement des capacités; et l'amélioration des possibilités offertes aux enfants en matière de loisirs, d'orientation professionnelle et de participation, notamment l'acquisition de compétences pratiques. Le but visé est d'offrir aux enfants l'environnement protecteur qui est indispensable à la réalisation de leurs droits fondamentaux et des objectifs de développement.

20. Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la conception des programmes menés après le tsunami a été orientée sur la reconstruction des équipements endommagés, la lutte contre la contamination des eaux souterraines et le règlement des effets durables qu'ont eu sur l'environnement de certaines îles des systèmes de traitement des eaux et des déchets solides inadéquats et élargie afin de tenir compte de ces activités. L'UNICEF a fourni

environ 33 % de toutes les citernes privées, qui ont été livrées à 6 632 ménages avec des systèmes de collecte de l'eau de pluie et à 39 792 personnes, dont des personnes déplacées, dans des citernes collectives installées dans des mosquées et des écoles. Il a fourni des stations de dessalement par osmose inverse, 19 statiques et 4 mobiles, afin de constituer une réserve d'urgence d'eau potable. Grâce aux travaux menés par l'UNICEF, par d'autres importants partenaires de ce secteur et par le Gouvernement maldivien, les Maldives sont maintenant fermement engagées sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'accès à l'eau potable.

21. Dans quatre îles qui ont été choisies comme futurs centres de croissance démographique et capables d'accueillir jusqu'à 20 000 habitants, des systèmes de petites canalisations de pompage des eaux usées reliés à des usines de traitement des eaux usées fonctionnant à l'énergie solaire ont été établis. Ces systèmes de traitement nettoient suffisamment les eaux usées pour qu'elles puissent alimenter les eaux souterraines contaminées et produisent des déchets organiques inertes qui améliorent sensiblement la fertilité de sols fragiles déjà endommagés par l'inondation provoquée par le tsunami. Un portefeuille d'investissements exposant les coûts et les avantages de ces systèmes en s'appuyant sur une étude de faisabilité sera élaboré pendant la dernière année du présent cycle de programmation afin d'inciter les secteurs public et privé à investir dans des solutions d'assainissement durables dans les agglomérations nouvelles. Les effets de l'approvisionnement en eau salubre et de la fourniture d'équipements sanitaires sur la morbidité infantile seront évalués lors d'une enquête sur la population et la santé qui sera réalisée à la demande du Ministère de la santé avec l'appui de l'UNICEF, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'OMS, au cours du dernier trimestre de 2007.

22. En collaboration avec le Ministère de l'énergie, de l'environnement et de l'eau et avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF a créé des modules d'apprentissage actif destinés aux élèves du primaire et du secondaire, portant sur la conservation de l'eau douce, la protection des récifs coralliens, la diversité biologique et les sources d'énergie renouvelables.

23. En partenariat avec le Ministère de la planification et du développement national, la base de données DevInfo a été adaptée aux Maldives, en intégrant les indicateurs relatifs à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des quatre derniers recensements, de l'annuaire statistique et toutes les grandes enquêtes. Les principales responsabilités ont été attribuées et les dotations nécessaires inscrites au budget afin que cette base de données soit administrée et adaptée aux besoins des Maldives et que les pouvoirs publics puissent s'en servir comme d'un outil de contrôle dans le cadre du septième plan national pour le développement.

24. Un réseau décentralisé de suivi sur le terrain, baptisé IMPACT (Impact Monitoring and Programme Assessment for Children of the Tsunami), a été créé dans 12 atolls afin de fournir des informations stratégiques sur les programmes soutenus par l'UNICEF, les contraintes et les réalisations. Ce réseau comprend un mécanisme de suivi qui pourrait fonctionner à l'échelon national pour aider le Gouvernement maldivien à évaluer le degré de réalisation des objectifs établis au titre du Système de suivi et d'évaluation du relèvement après le tsunami et des objectifs de développement nationaux.

25. Dans ses activités de plaidoyer, l'UNICEF s'est employé à renforcer la capacité des médias à faire preuve d'objectivité, notamment sur la question des droits des enfants, et à encourager un débat informé sur les traités adoptés par la communauté internationale, des domaines particulièrement importants pendant ces deux années de transition politique. Les médias ont joué un rôle crucial dans ce débat. À titre d'exemple, à l'initiative de l'UNICEF, la Reuters Foundation a organisé une formation à laquelle 17 journalistes de tous horizons politiques ont participé.

Enseignements

26. **Mesures visant à mieux remédier à une grave pénurie en ressources humaines.** L'examen à mi-parcours a révélé une pénurie de fonctionnaires qualifiés, la faiblesse de la société civile et la présence restreinte des partenariats public-privé pour le développement. Ces difficultés sont un lourd fardeau pour les responsables de l'administration centrale dans le cadre de la planification stratégique, de la gestion des programmes et du suivi de l'efficacité des services sociaux. Le prochain programme de pays sera donc à nouveau axé sur la constitution de compétences indispensables et l'adoption d'un comportement conforme à l'éthique par les jeunes cadres travaillant dans les domaines d'intervention de l'UNICEF. Il visera également à améliorer la souplesse des partenariats avec des entreprises privées et avec des membres de la société civile afin d'accroître la capacité locale à fournir durablement des services.

27. **Dialogue fondé sur des observations factuelles relatives aux mesures nécessaires pour atteindre les objectifs nationaux pour le développement et les obligations contractées en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme.** Les consultations menées dans le cadre du bilan commun de pays (BCP)/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) ont montré la ferme détermination des ministères à assurer une planification à long terme et axée sur les résultats en s'appuyant sur les faits et sur l'analyse. Toutefois, les incertitudes politiques de la démocratisation ont rendu l'élaboration de politiques plus centralisée, restreint la transparence et mis à mal le consensus général sur l'importance d'un développement centré sur les droits de l'homme. Au cours du prochain programme de pays, l'UNICEF continuera d'utiliser des innovations dans le domaine des technologies de l'information et des communications pour faciliter l'analyse des données désagrégées relatives à la réalisation des objectifs nationaux pour le développement; fournira des informations à l'appui de la primauté du droit et favorisera un dialogue public plus étendu sur la nécessité d'attribuer un rang de priorité à l'allocation de ressources à la réduction des inégalités entre zones urbaines et rurales et entre hommes et femmes.

28. **Atténuer l'extrême fragilité des Maldives face aux chocs provoqués par les catastrophes.** L'isolement de l'archipel et la distance entre ses îles, ainsi que son régime très centralisé, son économie peu diversifiée et sa dépendance presque totale à l'égard des biens et services importés rendent les Maldives très vulnérables en cas de nouvelle catastrophe. La mise en place d'un réseau de communication à fibres optiques qui fournira une connexion Internet à haut débit à toutes les îles habitées, sera bientôt achevée; les investissements dans les transports et la décentralisation administrative ont donné à l'UNICEF et à ses partenaires des Nations Unies de nouvelles possibilités de renforcer durablement la préparation des Maldives en prévision des catastrophes et leur capacité d'intervention.

29. **Trouver le bon équilibre entre la constitution de capacités aux niveaux local et central et les activités de plaidoyer.** L'UNICEF et ses partenaires ont travaillé aux niveaux local et central pour rendre plus durables les systèmes d'assainissement construits sur quatre îles. Au niveau local, les activités menées visaient à constituer les capacités de faire fonctionner ces systèmes. Au niveau central, l'UNICEF a encouragé l'adoption de directives améliorées et l'allocation de fonds afin de faciliter l'exploitation et l'entretien des systèmes fournis. Les résultats d'une étude de faisabilité, qui doit être menée cette année afin de parfaire la mise en œuvre et d'accroître sa rentabilité, joueront un rôle important dans la viabilité de l'opération et seront utilisés lors des activités de plaidoyer qui seront notamment menées pour convaincre les parties prenantes de l'intérêt d'installer un système supplémentaire ou novateur et d'établir des partenariats public-privé. L'UNICEF visera la création de partenariats avec des entreprises pouvant assurer la pérennité des systèmes, accordant une grande importance à leur responsabilité sociale et exploitant les systèmes de manière rentable. Les enseignements tirés de l'exécution de ce projet pourront être utiles à d'autres programmes de développement prévoyant la construction d'infrastructures.

Programme de pays, 2008-2010

Tableau récapitulatif du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources¹</i>	<i>Total</i>
Survie et croissance du jeune enfant	286	1 059	1 345
Éducation de qualité	551	706	1 257
Protection de l'enfance	771	882	1 653
Communications, plaidoyer et planification	264	353	617
Coûts intersectoriels	330		330
Total	2 202	3 000	5 202

¹ Sans compter les ressources nécessaires pour assurer la viabilité des interventions lancées après le tsunami, pendant la reconstruction, qui seront financées avec les fonds versés pour les opérations d'urgence consécutives au tsunami, dont l'utilisation a été reportée en 2007.

Conception du descriptif de programme de pays

30. La conception du descriptif de programme de pays a commencé par la création de groupes thématiques dont les contributions ont été utilisées pour établir le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ces groupes thématiques, dont faisaient partie des représentants du Gouvernement maldivien, étaient chargés d'analyser les causalités, les capacités et les rôles joués par les différentes parties dans le cadre des activités de développement figurant dans le septième Plan de développement. Les questions ont été classées par ordre de priorité et une sélection a été faite en se fondant sur les critères énoncés dans les directives du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sur les avantages comparés des organismes des Nations Unies aux Maldives. Le bien-fondé de cette analyse a été

vérifié auprès de la communauté et des parties prenantes et confirmé lors de nouvelles consultations avec des membres du Gouvernement.

31. Les objectifs, principaux résultats et stratégies établis dans le descriptif de programme de pays sont fondés sur le Plan-cadre et ses tableaux de résultats. Le Comité directeur national pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, dont font partie les comités exécutifs d'organismes des Nations Unies, les ministères des finances, de la planification et du développement national et des affaires étrangères, a examiné le projet de descriptif de programme de pays en février 2007 pour vérifier s'il était conforme au tableau de résultats du Plan-cadre et pour harmoniser la formulation utilisée dans les initiatives conjointes de programmation.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

32. L'objectif général du programme de coopération sera de faciliter l'exercice des droits des enfants et des femmes maldiviens, en particulier les droits à la vie, au développement, à recevoir une protection et à la participation.

33. Dans le projet de programme de pays, une affectation des ressources publiques facilitant davantage l'amélioration de la situation des enfants et l'établissement de partenariats public-privé sera proposée et il sera fourni une assistance technique spécialisée visant une nette amélioration des capacités au niveau national et dans les atolls. Une autre stratégie importante visera à faciliter la collaboration multisectorielle, en particulier pour ce qui touche aux interventions de protection de l'enfance. Des ressources et des activités de plaidoyer seront consacrées à améliorer la viabilité de l'infrastructure construite pendant la reconstruction consécutive au passage du tsunami. Toutes les stratégies seront axées sur la réduction des inégalités entre les sexes, la promotion de la participation des enfants, la promotion d'une conception du développement fondée sur les droits de l'homme et l'autonomisation des jeunes.

34. Le renforcement des capacités d'intervenir en cas d'urgence et d'atténuer les effets des catastrophes sera le thème commun à tous les programmes. Les activités relatives aux interventions en cas d'urgence, qui seront menées dans le cadre de chaque programme, suivront les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise, définis par l'UNICEF dans les domaines de la santé et de la nutrition, de l'éducation et de la protection des enfants.

35. Les principaux résultats escomptés sont les suivants :

a) Tous les enfants âgés de moins de 5 ans et les femmes enceintes ont un accès régulier à des soins de santé de qualité et 50 % des personnes dispensant des soins aux enfants âgés de moins de 3 ans appliquent les pratiques optimales en matière de soins à domicile et de pratiques alimentaires;

b) Tous les enfants âgés de 3 à 16 ans ont accès à une éducation de qualité, l'enseignement primaire pour tous continue d'être garanti et les taux de passage du primaire au secondaire augmentent de 65 % à 95 %;

c) Les enfants vulnérables et marginalisés, en particulier les petites filles, sont dirigés vers les services de protection sociale adaptés et leur situation est suivie par le système national multisectoriel de protection de l'enfance, en place à Malé et dans les atolls cibles;

e) Les services environnementaux établis à la suite du passage du tsunami, notamment les systèmes d'approvisionnement en eau douce et de traitement des eaux usées, sont entretenus par la population sur quatre îles et des systèmes de traitement des eaux identiques sont installés, après des activités de plaidoyer, sur d'autres sites insulaires sûrs;

f) Des données désagrégées sont produites, analysées et diffusées afin d'encourager la réalisation d'investissements respectant l'intérêt supérieur des enfants et pour que la situation des enfants soit considérée de façon plus équitable lors de la planification et de l'élaboration de politiques et dans les résultats des programmes;

g) 95 % des adolescents (10-18 ans) détiennent les connaissances nécessaires sur le VIH et le sida, savent comment réduire les risques de contamination et se protéger contre la maladie et 75 % des adolescents repérés comme étant les plus exposés reçoivent des soins visant à prévenir leur contamination par le VIH.

Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

36. Les principaux résultats énumérés ci-dessus ont été définis au titre du PNUAD en s'appuyant sur les principes fondamentaux du septième Plan national pour le développement. Des groupes thématiques, un groupe pilote et le Comité directeur national ont formulé ces résultats en suivant les priorités établies par le septième Plan national pour le développement. Ces résultats ont ensuite été examinés et approuvés lors de la Réunion de stratégie commune, à laquelle participaient les ministres compétents, des organisations non gouvernementales et des organismes résidents et non résidents des Nations Unies. La durée du projet de programme de pays 2006-2010, est la même que celle du septième Plan national pour le développement et des cycles des programmes de pays des organismes du Comité exécutif. À partir de 2011, le cycle de planification du Gouvernement maldivien et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'UNICEF et du FNUAP seront concordants.

37. L'UNICEF, le PNUD et le FNUAP appliqueront une méthode harmonisée de virement de fonds, afin d'unifier les décaissements et le transfert aux partenaires d'exécution des fonds alloués aux programmes, ainsi que le contrôle de ces fonds. Le projet concernant les droits de l'homme, mené conjointement par le Gouvernement et les Nations Unies, a concouru au Plan d'action stratégique de la Commission des droits de l'homme qui a été lancé en 2006, et, à l'avenir, servira de référence pour la programmation commune. Les domaines de programmation commune proposés, tels qu'ils sont établis dans le PNUAD, sont présentés dans la section intitulée « **composantes** ».

Liens avec les priorités internationales

38. Le projet de programme contribuera à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement visant à réduire la mortalité, améliorer la santé maternelle, mettre fin à la misère et à la faim, préserver l'enseignement primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme et protéger les personnes défavorisées. Le programme contribuera à la réalisation des quatre objectifs principaux de l'initiative intitulée « Un monde digne des enfants », à savoir protéger les enfants contre la maltraitance, l'exploitation et la violence,

promouvoir une existence meilleure et plus saine, fournir une éducation de qualité et lutter contre le VIH/sida. Cette composante du programme portera sur les priorités établies dans le plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF. D'ici au 1^{er} janvier 2011, le bureau de l'UNICEF aux Maldives sera intégré au bureau conjoint des Nations Unies, conformément aux propositions faites par le Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système. Les modalités qui permettront de réaliser pleinement cet objectif seront étudiées dans l'ensemble du programme de pays.

Composantes

39. Les activités menées au titre de la composante « **survie et croissance de l'enfant** » contribueront à la réalisation des principaux résultats a), d), e) et f). Plus précisément, ce programme contribuera à la réalisation de cinq résultats escomptés. Premièrement, les populations et les ménages seront dotés des moyens leur permettant d'adopter des pratiques favorables au développement intégré du jeune enfant, notamment pour ce qui est de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et à recourir aux services de santé et de nutrition. Afin que ce résultat soit atteint et pour améliorer le système de surveillance de la nutrition et de la santé infantile qui vient d'être créé, le programme visera à aider les prestataires soignants à aiguiller rapidement les patients vers des spécialistes lorsque c'est nécessaire et à améliorer l'accès des enfants et des femmes défavorisés à des services de nutrition et nécessaires à une maternité sans risques de qualité et complets. Les services fournis viseront notamment à prévenir la transmission du VIH de la mère à l'enfant. Le programme aura pour objet de renforcer les partenariats public-privé et de donner aux autorités et aux populations locales les moyens de fournir durablement des services de gestion de l'eau et d'assainissement. Au niveau national, le programme renforcera les normes et les directives écologiques nationales relatives à l'eau et à l'assainissement qui guideront le choix des politiques, des programmes et des pratiques locales dans ce secteur.

40. La composante « **éducation de qualité** » contribuera à la réalisation des résultats escomptés b), e) et f). La finalité de ce programme est plus précisément de donner aux enfants âgés de 3 à 12 ans ayant des besoins particuliers accès à des écoles dans lesquelles leurs besoins seront progressivement pris en compte et de faire en sorte que toutes les écoles puissent faire appel à des animateurs spécialistes des besoins éducatifs spéciaux. Le second objectif de ce programme est d'améliorer les connaissances acquises par tous les enfants du primaire en remaniant les programmes scolaires et en veillant à ce que les enseignants aient les qualifications nécessaires. Dans ce programme, l'UNICEF veillera à ce que les enfants inscrits en maternelle et tous les enfants âgés de 6 à 10 ans soient scolarisés dans des écoles adaptées à leurs besoins. En concertation avec le FNUAP, il mettra à la disposition des élèves du secondaire et de certains élèves du primaire des programmes de développement personnel adaptés au contexte des Maldives. En partenariat avec la Banque mondiale, un programme d'études secondaires diversifié et plus riche, adapté à la situation des Maldives et comportant des enseignements professionnels, sera élaboré. Le PNUD participera à la réalisation des éléments du programme pour l'enseignement secondaire dans les domaines de l'environnement et de l'atténuation des effets des catastrophes.

41. S'appuyant sur les actions menées dans le cadre du précédent programme de pays, la composante « éducation de qualité » œuvrera pour la viabilité des centres de documentation des enseignants, en préconisant la transposition à une plus grande

échelle des écoles primaires adaptées aux besoins des enfants et un soutien permanent à la révision des programmes scolaires.

42. La composante « **protection de l'enfance** » contribuera à la réalisation des principaux résultats c), e) et f). Neuf objectifs seront visés dans le cadre de ce programme. Premièrement, repérer les enfants en situation précaire et courrant le plus de risques et les orienter vers les services compétents par l'intermédiaire d'un service coordonné de protection de la famille. Dans certains atolls, le programme visera à donner aux enfants un accès aux services de soutien, de rétablissement et de réadaptation; il est notamment prévu de mener des enquêtes en employant des méthodes adaptées aux besoins des enfants et soucieuses de l'égalité des sexes. L'UNICEF s'alliera à la police pour instaurer des procédures d'enquêtes adaptées aux besoins des enfants, qu'ils soient victimes, témoins ou délinquants. Le programme visera à améliorer la connaissance des adolescents et des jeunes courrant le plus de risques et les compétences des personnes travaillant avec eux et à leur offrir davantage de services de proximité afin de les aider à se protéger de la toxicomanie, du VIH et des maladies sexuellement transmissibles. Au niveau national, l'objectif est de mettre en conformité le cadre juridique interne avec la Convention relative aux droits de l'enfant et avec d'autres traités internationaux se rapportant aux enfants; d'améliorer l'accès à la justice pour mineurs; et de veiller à la pleine application des obligations conventionnelles portant sur les enfants victimes de sévices, d'exploitation, de violences et de négligences – dans leur famille ou hors d'elle, et sur les enfants en situation de conflit avec la loi. Le programme facilitera la création de mécanismes de protection sociale des enfants en situation précaire et une réorientation du système pénal visant à réduire le nombre d'enfants délinquants et récidivistes. L'objectif est d'offrir une alternative au système judiciaire et de réinsérer socialement un plus grand nombre d'enfants délinquants. Le programme visera également à offrir aux enfants des mesures remplaçant l'emprisonnement ou la privation de liberté. Il aura pour but de renforcer la capacité du système judiciaire, de la police, des associations et des travailleurs sociaux de veiller à ce que les femmes, les jeunes et les enfants, en particulier, exercent effectivement leur droit à une protection. L'un des principaux éléments du programme consistera à obtenir que les adolescents courrant le plus de risques modifient leur comportement de façon constructive et d'appuyer la création d'un environnement protecteur pour les enfants. Les actions appuyées par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et le programme du FNUAP pour le développement personnel seront menées dans le cadre de programmes communs.

43. En s'appuyant sur les actions menées dans le cadre du précédent programme de pays, cette composante visera à reproduire sur certaines îles les systèmes d'aiguillage et les initiatives axées sur la prévention des traumatismes, notamment ceux qui sont liés à la réduction de la consommation de drogue et à la réadaptation et la réinsertion des consommateurs.

44. La composante « **communications, plaidoyer et planification** » portera sur plusieurs secteurs et contribuera largement à la réalisation des résultats c), e) et f). Les activités menées dans le cadre de cette composante seront axées sur l'évolution des comportements et une utilisation des données désagrégées et de l'information qui rendra l'élaboration de politiques, la planification et l'exécution des programmes plus équitables. En même temps que le programme pour la protection de l'enfance, en mettant l'accent sur les travaux de fond visant à faire concorder le cadre juridique avec la Convention relative aux droits de l'enfant, des campagnes de

sensibilisation aux droits des enfants et visant à faire mieux connaître au public les recours disponibles dans le système de justice pour mineurs seront organisées. La capacité de planification de la Commission des droits de l'homme et d'autres institutions compétentes sera renforcée afin d'améliorer l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des cadres juridiques et politiques seront établis pour permettre aux principales parties prenantes, en particulier dans la société civile et les médias, de participer à la prestation et à la planification de services socioéconomiques destinés aux enfants. Il sera fait en sorte que les priorités établies au niveau local découlent de décisions éclairées et soient concrétisées avec l'aide des organisations de la société civile par l'intermédiaire de plans et de projets de développement.

45. Les ressources disponibles au titre des coûts intersectoriels faciliteront la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du programme de pays. Elles couvriront les frais généraux et de fonctionnement des composantes du programme, notamment de l'administration, des finances, de la logistique et des services de secrétariat. Elles seront peut-être suffisantes pour financer le recrutement d'administrateurs, de différents consultants et de personnel engagé pour une durée déterminée. Il sera peut-être nécessaire de recruter du personnel supplémentaire en prélevant des fonds sur les contributions des donateurs, notamment ceux qui ont été recueillis par les comités nationaux pour l'UNICEF.

Principaux partenariats

46. L'UNICEF maintiendra la majorité des partenariats établis lors du programme de pays précédent car ils ont amélioré son efficacité et faciliteront l'adoption de nouvelles mesures favorables aux enfants. D'intenses efforts de coordination devront être menés pour établir les nombreux partenariats nécessaires.

47. Les ministères techniques seront les principaux partenaires de l'UNICEF en matière de planification et d'application. Des institutions partenaires, notamment des universités étrangères, aideront à renforcer les capacités locales de prestation de services sociaux. Le Maldives College of Higher Education sera le partenaire local de l'UNICEF chargé d'appliquer une stratégie à long terme de renforcement de l'action sociale. La collaboration avec les organisations non gouvernementales se poursuivra dans les domaines suivants : fourniture de services psychosociaux aux enfants victimes de maltraitance et de sévices sexuels; eau et assainissement; désintoxication et prévention de la consommation de drogue; et écoles mieux adaptées aux besoins des enfants. Les partenariats multisectoriels, tels que celui qui a été établi avec le Comité de direction national multisectoriel pour un développement intégré du jeune enfant fondé sur l'action communautaire – qui est dirigé par le Gouvernement, seront utilisés pour éviter les doubles emplois et élaborer une stratégie nationale d'ensemble pour le développement intégré du jeune enfant. La création de partenariats public-privé pouvant garantir la viabilité des activités d'approvisionnement en eau et de construction d'installations sanitaires demeurera une priorité.

48. Dans le secteur de la santé, l'UNICEF maintiendra ses partenariats avec l'OMS pour les programmes de développement personnel; avec le FNUAP pour la protection des femmes et avec le PNUD pour les activités relatives à l'eau et à l'assainissement. Le partenariat avec la Banque mondiale mettra à profit les compétences spécialisées de la Banque afin d'améliorer la budgétisation du secteur

social. La Banque mondiale participera également aux activités menées dans le domaine de l'éducation, plus précisément, au renforcement de l'enseignement secondaire par la création de centres de documentation pédagogique.

Contrôle, évaluation et gestion des programmes

49. Les organismes des Nations Unies ont établis deux systèmes qui contrôleront les systèmes fonctionnant aux Maldives. Le premier est *MaldivInfo*, une version locale de DevInfo fournissant des informations sur différents indicateurs. Le deuxième est la base de données sur l'assistance au développement, qui permet d'assurer le suivi des ressources extérieures fournies aux Maldives. Ces deux outils, ainsi que les mécanismes de contrôle et d'évaluation habituellement utilisés par le Gouvernement maldivien, le PNUAD et des organismes des Nations Unies, seront utilisés pour prendre des décisions éclairées et déterminer où une réorientation s'impose.

50. Des examens et un contrôle tripartites et trimestriels des progrès réalisés et de l'application du budget seront menés avec la participation des ministères techniques et de la Division des ressources extérieures et des réunions d'examen de fin d'année seront tenues avec les interlocuteurs gouvernementaux. Une évaluation des mesures prises à la suite du tsunami sera menée en 2008 afin de mesurer les effets de l'action menée par l'UNICEF. Les principaux indicateurs définis dans le plan de contrôle et d'évaluation du PNUAD et dans le plan intégré de contrôle et d'évaluation de l'UNICEF seront étudiés régulièrement.

51. Le personnel du bureau de l'UNICEF à Malé exécute les tâches administratives, financières et logistiques, et les travaux de secrétariat du programme. Étant donné que les fonds mis à la disposition du programme seront utilisés dans leur intégralité, la structure du bureau sera ajustée en fonction des nouvelles affectations de ressources indiquées. Toutes les activités menées au titre du programme de pays seront exécutées par les administrations maldiviennes ou par des organisations non gouvernementales et coordonnées par la Division des ressources extérieures du Ministère des affaires étrangères.

Tableau récapitulatif des résultats : Gouvernement maldivien – programme de l'UNICEF pour la période 2008-2010

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
1. Survie et développement du jeune enfant	1.1 Les enfants âgés de moins de 5 ans et les femmes enceintes ont un accès régulier à des soins de santé de qualité et, dans 10 atolls, les enfants âgés de moins de 3 ans reçoivent des soins de proximité ou à domicile et sont alimentés selon des pratiques optimales.	<p>Pourcentage de prestataires de soins pour enfants âgés de moins de 3 ans employant cinq méthodes favorables au développement intégré du jeune enfant dans certains atolls</p> <p>Niveau de référence : Sera fourni par le programme intitulé « Système de suivi et d'évaluation du relèvement après le tsunami » (IMPACT) en 2007</p> <p>But : 25 %</p> <p>Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois allaités exclusivement au sein</p> <p>Niveau de référence : 10,4 %</p> <p>But : 21 %</p> <p>Pourcentage de femmes séropositives recevant le traitement antirétroviral dont elles ont besoin</p> <p>But : 100 %</p> <p>Pourcentage d'enfants nés de mères séropositives recevant une prophylaxie au cotrimoxazole</p> <p>But : 100 %</p>	<p>Système de surveillance de la nutrition et de la santé infantile; IMPACT</p> <p>Enquête en grappes à indicateurs multiples 2010</p> <p>Rapports réguliers du Ministère de la santé</p>	<p>Ministère de la santé; Département de la santé publique; faculté de médecine; Ministère de la jeunesse et des sports; Ministère de l'énergie, de l'environnement et de l'eau; Ministère des atolls; organisations de la société civile; OMS; FNUAP</p>	<p>Résultat escompté du PNUAD 1 : D'ici à 2010, la situation sanitaire des groupes sociaux des Maldives les plus vulnérables et marginalisés sera meilleure, leur accès à l'éducation aura également été amélioré, ainsi que leur couverture sociale, leur revenu et leurs chances sur le marché du travail.</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : 1, 4, 5, 7</p> <p>Convention relative aux droits de l'enfant : art. 2, 6, 24 et 27</p> <p>Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » : Promouvoir une vie saine; donner la priorité aux enfants.</p>
	1.2 Les services environnementaux établis dans le cadre du programme précédent, notamment les systèmes d'approvisionnement en eau douce et de traitement des eaux usées, sont entretenus par la population sur quatre îles et des systèmes de traitement des eaux identiques	<p>Pourcentage d'enfants dont la séropositivité au VIH a été diagnostiquée recevant des soins et un traitement adéquats</p> <p>But : 100 %</p> <p>Nombre d'îles possédant un système d'assainissement en état de marche (maintien en état de marche des équipements fournis à la suite du tsunami)</p> <p>Niveau de référence : 4</p>	<p>Rapports réguliers du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de l'eau</p>		

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
	sont installés, après des activités de plaidoyer, sur d'autres sites insulaires sûrs.	But : 4			
2. Éducation de base et égalité des sexes	2.1 Tous les enfants âgés de 3 à 16 ans ont accès à une éducation de qualité, l'enseignement primaire pour tous continue d'être garanti et le taux de passage du primaire au secondaire passe de 65 % à 95 %.	Taux de passage de l'enseignement primaire au secondaire Niveau de référence : 88 % But : 95 % Les écoles de tous les atolls peuvent faire appel à des animateurs spécialistes des besoins éducatifs spéciaux. Niveau de référence : 4 But : 20 Des épreuves de référence sont organisées dans toutes les écoles primaires pour évaluer l'acquisition des connaissances prévues dans le programme d'études national. Niveau de référence : Non disponible But : En place	Rapports réguliers du Ministère de l'éducation	Ministère de l'éducation; Ministère de l'enseignement supérieur, de l'emploi et de la sécurité sociale; organisations de la société civile; Ministère de la santé; Ministère de la condition de la femme et de la famille; FNUAP; UNESCO	Résultat escompté du PNUAD 1 : (voir ci-dessus) Objectifs du Millénaire pour le développement : 2, 3, 8 Déclaration du Millénaire : sect. I : Valeurs et principes (par. 2) Convention relative aux droits de l'enfant : art. 2, 23, 28, 29 et 31 Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » : Fournir une éducation de qualité; donner la priorité aux enfants
3. Le VIH/sida et les enfants	3.1 95 % des adolescents (10 à 18 ans) ont les connaissances nécessaires sur le VIH et le sida, savent comment réduire les risques de contamination et se protéger contre la maladie et 75 % des adolescents repérés comme étant les plus exposés reçoivent des services ciblés visant	Pourcentage d'adolescents ayant été identifiés en tant que consommateurs de drogue qui connaissent les méthodes permettant de se protéger efficacement contre le VIH/sida Estimation Niveau de référence : Moins de 50 % But : 75 % Nombre de jeunes ayant été identifiés comme anciens toxicomanes ayant reçu une formation professionnelle à Gringe Niveau de référence : Zéro But : 300	Évaluation de la situation des consommateurs de drogue	Ministère de la santé; Département de la santé publique; faculté de médecine; Ministère de la jeunesse et des sports; Organe national de contrôle des stupéfiants; OMS; FNUAP; organisations de la société civile	Résultat escompté du PNUAD 1 : (voir ci-dessus) Objectifs du Millénaire pour le développement : 6 Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » : Lutte contre le VIH/sida

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
	à prévenir leur contamination au VIH. On se référera également aux indicateurs relatifs au VIH énoncés au paragraphe (1.1) ci-dessus.				
4. Protection de l'enfance	4.1 Les enfants vulnérables et marginalisés, en particulier les petites filles, sont repérés, aiguillés vers les services de protection sociale adaptés et leur situation est suivie par le système national multisectoriel de protection de l'enfance, en place à Malé et dans les atolls cibles.	À Malé et dans les atolls, des procédures judiciaires adaptées aux besoins des enfants et respectueuses du principe de l'égalité des sexes sont suivies. Niveau de référence : Non But : Oui Un système national multisectoriel de gestion des données est utilisé pour repérer, suivre et orienter les enfants en situation précaire. Niveau de référence : Aucun système de gestion des données n'est utilisé But : Un système de gestion des données est utilisé	Rapports de suivi du Ministère de la condition de la femme et de la famille	Ministère de la condition de la femme et de la famille; Organe national de contrôle des stupéfiants; Ministère de la santé; Ministère de la jeunesse et des sports; Organisations de la société civile; Unité de protection de la famille et de l'enfant de la Police et Ministère de la justice; Ministère de l'éducation; Ministère des atolls; FNUAP	Résultat escompté du PNUAD 1 : (voir ci-dessus) Objectifs du Millénaire pour le développement : 1, 3, 8 Déclaration du Millénaire : sect. VI : Protéger les groupes vulnérables.(par. 26) Convention relative aux droits de l'enfant : art. 8, 9, 16, 19, 20, 33, 34, 39 Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » : Protéger les enfants contre les sévices, l'exploitation et la violence (et par. 18)
5. Plaidoyer et partenariats pour la défense des droits des enfants	5.1 Des données désagrégées sont produites, analysées et diffusées afin d'encourager la réalisation d'investissements respectant l'intérêt	Le projet de huitième Plan national de développement propose des solutions aux principaux problèmes à régler pour améliorer la situation des enfants et des femmes et le respect de l'égalité des sexes, qui ont été définis dans une étude récemment réalisée à la demande de l'UNICEF.	Examen des politiques et des documents	Ministère de la planification et du développement national; Ministère de la condition de la femme et de la famille; Ministère des affaires	Résultat escompté du PNUAD : Est multisectoriel et concerne tous les résultats escomptés du PNUAD pertinents ¹ Objectifs du Millénaire pour le développement : 3, 8

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous</i>
	supérieur des enfants et pour que la situation des enfants soit considérée de façon plus équitable lors de la planification et de l'élaboration de politiques et dans les résultats des programmes.	<p>But : Le projet de huitième Plan national de développement propose des solutions aux principaux problèmes.</p> <p>MaldivInfo et la base de données du Système de surveillance de la nutrition et de la santé infantile sont tenus à jours et les nouvelles données relatives aux enfants ainsi que les autres données pertinentes y sont intégrées.</p> <p>But : La prise de décisions s'appuie sur les systèmes de gestion des données.</p> <p>Nombre d'articles sur les droits de l'enfant publiés dans les médias nationaux par de jeunes journalistes</p> <p>But : 6</p>		étrangères; Ministère des atolls; Commission des droits de l'homme des Maldives; Ministère de l'information et des arts; PNUD; UNICEF; FNUAP; OMS	<p>Déclaration du Millénaire : sect. I : Valeurs et principes (par. 6); sect. III : Développement et élimination de la pauvreté (par. 13); sect. V : Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance (par. 24 et 25)</p> <p>Plan d'action intitulé « Un monde digne des enfants » : Démocratie, égalité, non-discrimination, paix et justice sociale (par. 5)</p>

¹ **Résultats escomptés du PNUAD :**

- 1 : D'ici à 2010, la situation sanitaire des groupes les plus vulnérables et marginalisés de la société maldivienne sera meilleure, leur accès à l'éducation aura également été amélioré, ainsi que leur couverture sociale, leur revenu et leurs chances sur le marché du travail.
- 2 : D'ici à 2010, les populations locales ont un meilleur accès aux services écologiques et leur capacité de protéger l'environnement est renforcée, leur vulnérabilité face aux catastrophes réduite et leur capacité de gestion des catastrophes améliorée.
- 3 : D'ici à 2010, la population exerce dans de meilleures conditions ses droits et sa capacité de remplir ses responsabilités et de participer à la gouvernance aux niveaux national et local est accrue.